



La famille tchétchène Dzhanaraliev et ses huit enfants derrière les grilles du centre de rétention de Rennes avant son expulsion

IMMIGRATION : LA FACE CACHÉE DE LA POLITIQUE DU CHIFFRE

Ces enfants que la France enferme

Pour atteindre les quotas d'expulsion, des familles entières sont interpellées avec leurs enfants et retenues sans jugement et sous haute surveillance. Agathe Logeart a pu entrer clandestinement dans un de ces lieux d'enfermement et reconstituer l'histoire de ces familles arrêtées au petit matin dans leurs refuges de fortune

Posé sur un drap d'hôpital, le bébé, vêtu d'une grenouillère et d'un bonnet blancs, a l'air de dormir. Ses cuisses sont repliées, ses poings serrés. On dirait un lutin, si menu. C'est la première et la dernière photo de cette petite fille, morte quelques heures après sa naissance, à 2h50 exactement, le 21 septembre dernier à Clermont-Ferrand, acte de décès n°657. Veton Bejzaku, 29 ans, tient à montrer l'image, qu'il conserve dans son téléphone portable. Elle s'appelait El Medina. Elle était sa fille. Et, pour lui, cette mort n'est pas un accident.

Un mois avant cette photo, le père, la mère enceinte et les trois enfants Bejzaku avaient été conduits, sur ordre du préfet du Puy-de-Dôme, de Clermont-Ferrand où ils résidaient depuis quelques mois au centre de rétention administrative de Lille-Lesquin. L'avocat de la famille Bejzaku, M^e Norbert Clément, du barreau de Lille, vient de déposer devant le tribunal administratif une demande d'expertise pour déterminer si l'accouchement prématuré de la femme de Veton, Basrije, 30 ans, à cinq mois de grossesse, peut être relié à une faute de l'administration et au placement du couple et de ses trois enfants de 10, 7 et 4 ans dans ce centre. Quatre jours après leur interpellation, le juge de la liberté et de la détention avait décidé de les libérer, considérant qu'ils avaient été victimes d'un « traitement inhumain et dégradant ». Sachant que ni le parquet ni l'administration n'ont fait appel, la démarche de l'avocat n'est peut-être pas tout à fait absurde.

Des enfants, des femmes enceintes, des familles entières déplacées d'un bout à l'autre du territoire pour être enfermés dans ces lieux de détention administrative : c'est la face cachée de la politique du chiffre en matière d'expulsions, décidée par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Politique que ses successeurs ont poursuivie depuis, en l'amplifiant. Claude Guéant a ainsi fixé son objectif à 30 000 « éloignements » cette année. Mais derrière les chiffres, il y a des visages, des noms, des histoires, que les pouvoirs publics n'ont guère envie de montrer puisque la presse ne pénètre pas dans les « CRA », ces antichambres cadennassées de la reconduite à la frontière. Il faut alors ruser pour découvrir ces lieux où l'on enferme des enfants, à l'abri des regards et sans autre forme de procès (voir encadré).

Clermont-Ferrand-Lille : à 6h50, ce jour-là, la police n'a pas eu à chercher bien loin pour trouver les Bejzaku dans l'hôtel – payé par le conseil général – où ils dormaient. Panique, cris, pleurs, les enfants en état de choc, les policiers bien embarrassés quand il s'est agi de sangler trois gamins apeurés dans les sièges spécialement préparés à leur intention. Dix heures de route et 640 kilomètres plus loin, les Bejzaku découvraient le centre de rétention administrative (CRA), ses grillages de 5 mètres de haut, sa surveillance infrarouge, ses caméras et ses uniformes. Ils ont cru que c'était une prison, construite juste au bout des pistes de l'aéroport, d'où il était prévu qu'ils décollent vers la Serbie. Ce pays qui, disent ces Roms

“INHUMAIN”

Veton Bejzaku, sa femme Basrije et leurs trois enfants, Ardian, 10 ans, Arbetta, 7 ans, et Sala, 4 ans, ont longtemps erré dans un parc de Clermont-Ferrand avant d'être secourus par une famille de la ville. Ils ont été libérés du centre de rétention administrative de Lille par un juge qui a notamment considéré que pour la mère, enceinte et qui avait déjà perdu un bébé au mois de février, ce déplacement forcé était « totalement disproportionné » et pouvait être assimilé à un traitement « inhumain et dégradant ».



du Kosovo, n'est pas le leur et dont ils ne parlent pas la langue.

Une prison ? Non : l'un des dix CRA qui « accueillent » (selon le terme officiel) des mineurs avec leurs parents sur les vingt-sept existant en métropole et outre-mer. Le seul endroit en France (si l'on ne tient pas compte de la soixantaine de bébés qui naissent chaque année en prison) où des mineurs de moins de 13 ans sont enfermés. Une exception, dont le ministère de l'Intérieur, d'ordinaire si prompt à dégainer ses statistiques, ne doit pas être bien fier puisqu'il se refuse à rendre publics les chiffres de ces retenues un peu particulières, se contentant de préciser que, sur près de 2 000 places, 143 sont réservées aux parents accompagnés d'enfants. On y trouve des stocks de biberons, des couches et de petites aires de jeu.

Officiellement, ce ne sont pas les enfants qui sont retenus, mais leurs parents, qui font l'objet de mesures d'éloignement du territoire et de placement en CRA. Libre à eux, lorsqu'ils sont interpellés, de décider de ne pas emmener leurs enfants et de demander, par exemple, leur placement à l'Aide sociale à l'Enfance. Sur les quelque 28 000 personnes retenues en 2010 dans des CRA, les associations qui ont pour mission d'y assister juridiquement les étrangers ont dénombré 356 enfants appartenant à 178 familles. Parmi ces enfants, 57 étaient âgés de moins de 1 an et 210 de moins de 6 ans. Un record ! Leur nombre a augmenté de 215% depuis 2004, avec l'entrée en vigueur de la loi dite Sarkozy 1 sur l'immigration qui a porté la durée de la rétention de 12 à 32 jours. Au même moment, et pour la première fois, le ministre de l'Intérieur fixait aux préfetures des quotas à atteindre, dans le but d'arriver à 15 000 reconduites à la frontière dans l'année. C'est le tout début de cette « politique du chiffre », qui a conduit à encadrer pour la première fois par des décrets pris en 2005 la présence d'enfants dans les CRA.

Longtemps, parmi les étrangers en situation irrégulière, les familles se sont crues à l'abri des expulsions, protégées par le fait d'avoir des enfants scolarisés, gage d'une insertion dans la société française. David Rohi, responsable de la commission éloignement à la Cimade, se souvient avoir rencontré pour la première fois des enfants en rétention au début des années 2000. « Il y avait une trentaine de cas par an. Les choses se passaient de façon assez informelle. Puis les chiffres se sont mis à monter, tout ●●●

MINISTRE DU CHIFFRE

30 000 expulsions souhaitées en 2011. Une circulaire limitant le nombre d'étudiants étrangers diplômés autorisés à travailler en France. 10% d'immigrés légaux en moins l'an prochain (soit 20 000 sur 200 000) : Claude Guéant a estimé que Marine Le Pen avait raison quand elle a déclaré vouloir réduire le nombre d'immigrés autorisés à vivre en France.



RAPPORT

Pour la première fois, les cinq associations qui désormais assistent juridiquement les étrangers dans les CRA – Assfam, Cimade, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile et Ordre de Malte – ont rédigé un rapport commun mettant en cause « l'obsession statistique et la déchéance du droit » au nom d'« une politique qui pousse les autorités à éloigner à tout prix plus d'étrangers en bafouant les procédures et les droits les plus fondamentaux », et qu'il soit mis fin au placement en rétention des enfants. En 2009, Eric Besson, alors ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, avait décidé de retirer à la Cimade le monopole d'intervention dans les CRA détenu depuis 1984 et tablé sur une plus grande souplesse des autres associations. Raté. On peut consulter le texte sur le site de la Cimade, www.cimade.org

CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE



RAPPORT 2010

●●● *doucement.* » On a commencé à assister à des interpellations d'étrangers en situation irrégulière devant les écoles où ils venaient chercher leurs enfants. Les réactions de solidarité de la part des parents d'élèves, des enseignants ont alors vite débordé le cadre habituel des organisations de soutien aux sans-papiers. « *Il y a eu trop de barouf, trop de gens choqués*, commente David Rohi. *A la fin des années 2000, il a été décidé de faire la même chose, mais en catimini.* » Donc de mieux s'organiser, d'être plus efficace et, autant que possible, d'agir à l'abri des regards. Claude Guéant, préfaçant le rapport au Parlement du Comité interministériel de Contrôle de l'Immigration (Cici), en mars dernier, peut ainsi se féliciter de la création, entre 2007 et 2008, d'« *une véritable administration d'état-major chargée de la politique migratoire* ». Grâce à un programme d'urgence lancé en 2005 pour rénover les CRA (« *une véritable atteinte à la dignité humaine* », selon un rapport de la Cour des Comptes), dont le nombre de places a doublé entre 2005 et 2011 (près de 2 000). Grâce aussi à un nouvel arsenal juridique, la loi dite « Besson », qui, le 16 juin dernier, a fait passer la durée du séjour en centre de rétention de 32 à 45 jours, et retarde le passage devant le juge judiciaire de 2 à 5 jours. Grâce, enfin, à de nouvelles pratiques, qui se veulent moins voyantes pour éviter de trop gênantes mobilisations.

La famille Dzhhanaraliev, des Tchétchènes, n'est plus en France pour en témoigner. Elle erre quelque part en Pologne depuis son expulsion de La Roche-sur-Yon le 29 septembre dernier dans un avion spécialement affrété à cet effet. Deux jours plus tôt, il faisait encore nuit quand la circulation a été complètement bloquée par une cinquantaine de gardes mobiles accompagnés de représentants de la préfecture pour réveiller le couple et ses huit enfants puis les conduire au centre de rétention de Rennes. Hébergée depuis plusieurs mois dans un préfabriqué mis à sa disposition par la mairie, la famille avait fui la Tchétchénie en 2006 en passant par la Pologne, avant d'entamer un invraisemblable périple qui l'a menée au Danemark et en Suède. La mère et les enfants ont même tenté un retour, au bout du compte trop dangereux, en Tchétchénie, avant de retrouver le père et d'arriver en France par Strasbourg, puis, de se rendre en Vendée, d'où la réputation d'un comité Tchétchénie particulièrement dynamique leur était parvenue. Victime de mauvais traitements en Pologne, l'aîné est mutique. Le cadet (2 ans) souffre d'une grave pathologie cardiaque ayant nécessité une opération. La France, en application de la directive retour, a décidé de les renvoyer en Pologne, premier pays de l'espace Schengen par lequel ils sont entrés en Europe.

Une vidéo (voir.sur.nouvelobs.com), quelques photos montrent parfaitement ce qui s'est passé ce matin-là, et les pratiques de « *l'administration d'état-major* », vantée par M. Guéant. Carole Bohanne, membre de RESF (Réseau Education sans Frontières), a assisté à l'interpellation de la famille, puis à son expulsion, le surlendemain. « *La mère a tenté de*



La "prison" de Roissy

Entrer officiellement dans un centre de rétention administrative quand on est journaliste ? Soit le ministère de l'Intérieur refuse, soit il accepte et fait alors traîner les choses en longueur, en pariant sur la lassitude. Une seule solution : s'y rendre en tant que visiteur, en prenant indirectement contact avec une personne retenue, prévenue à l'avance. C'est ce que nous avons fait, un jour d'automne, au Mesnil-Amelot, le plus grand centre de rétention de la région parisienne, ouvert le 1^{er} août dernier, juste à côté de l'aéroport de Roissy.

Appelons-le Mamadou. Disons qu'il est africain, sans plus de précision. Qu'il a une trentaine d'années, et qu'il n'en est pas à son premier séjour en centre de rétention. On le rencontre dans un cube de béton percé par deux fenêtres, où plonge à chaque instant le regard des policiers de la Police de l'Air et des Frontières. Jusqu'ici, il a toujours été libéré pour « vice de procédure ». Vingt jours qu'il est là, toujours avec le même T-shirt. Il a été arrêté sur un quai de gare. « J'étais le seul Noir. Les policiers sont venus directement vers moi, et n'ont pas contrôlé mes amis, tous blancs. »

En France depuis dix ans, il a toujours travaillé « avec les papiers d'un autre ». Et même comme « plombier à la Cour des Comptes. Cela arrangeait tout le monde ». Il devient « fou » à chaque fois qu'un avion atterrit ou décolle. « Ces vibrations donnent la peur au ventre. » Quand « on » vient chercher quelqu'un « pour l'expulsion », il préfère entrer dans sa chambre pour ne pas entendre les cris et les larmes.

Les bâtiments sont tout neufs et sentent encore la peinture fraîche. Sur la même parcelle, une antenne du tribunal de Meaux, à l'enseigne du « Ministère de la Justice et des Libertés », doit être prochainement inaugurée. Le système est intégré. Tout est en place : la police, la justice, les avions. C'est ce que les détracteurs de cette politique appellent « l'industrialisation de l'expulsion ». Des ouvriers sans papiers ont participé à la construction du Mesnil-Amelot. A. L.

DR / STÉPHANE DE SAKUTIN/AFP

résister en se mettant à genoux. Le fils aîné a été sanglé dans une voiture, puis porté à l'horizontale jusqu'à l'avion, où les deux autres garçons ont été attachés. Arrivés en Pologne, on les a laissés à l'aéroport. Seuls et sans un sou. » Dans ce qui lui servait de maison, les amis de la famille ont trouvé la poussette du plus petit, des chaussures et des cahiers d'écolier parfaitement tenus.

Tout était fin prêt pour organiser le départ des Dzhhanaraliev. On savait où ils habitaient. La Pologne a fourni sans difficulté les documents nécessaires à leur réadmission. Leur interpellation, très tôt le matin – c'est désormais la nouvelle méthode –, devait décourager toute manifestation de solidarité. D'où le goût pour les tentatives d'éloignement des familles en plein mois d'août, trois fois plus nombreuses que durant les autres mois de l'année. Car la discrétion est requise. Ainsi, racontent les associations qui s'occupent de sans-papiers, les téléphones portables leur sont fréquemment confisqués par les forces de l'ordre dès l'interpellation. La pratique est désormais systématique dans les CRA, où tous les portables susceptibles de prendre des photos (la plupart) sont retirés dès l'arrivée.

Pourtant la machine a des ratés : 47% des familles placées en rétention ne sont pas expulsées et ressortent libres des centres où elles ont été enfermées. A qui la faute ? Aux juges, quand ils annulent les procédures mal ficelées avant que les familles soient mises dans l'avion. Et à la Cour européenne des Droits de l'Homme saisie en urgence. Autres responsables de ces blocages, les pays vers lesquels sont renvoyés les étrangers en situation irrégulière. Seulement 1 laissez-passer consulaire sur 3 est délivré dans les délais. En 2010, moins de 10% des demandes françaises à la Côte d'Ivoire, à l'Irak, au Mali ou au Vietnam ont abouti. Moins de 20% à l'Égypte, l'Inde ou la Mauritanie. Dans ce cas, là encore, les intéressés finissent par être libérés.

L'éloignement des étrangers en situation irrégulière n'est pas encore tout à fait une science exacte. Chamal Avdalian en a fait l'expérience. Il est arrivé en France en 2009, avec sa femme Marine et leurs trois enfants aujourd'hui âgés de 7, 6 et 5 ans, après un périple de six ans à travers l'Europe. Ils sont arméniens et appartiennent à la minorité yézide, considérée comme païenne en Arménie, où elle est persécutée. Leur demande d'asile ayant été rejetée, ils font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Dans un français parfait, le père raconte ce qui leur est arrivé le 15 octobre dernier. C'était un samedi. Il était 6h45 quand des policiers ont frappé à la porte de son appartement, à Verdun. « *Ils nous ont dit qu'on avait un quart d'heure pour préparer nos affaires. Les enfants dormaient. J'ai demandé à les réveiller en douceur. Les policiers ont refusé et ont habillé les enfants eux-mêmes, sans nous permettre de les approcher. Ils ont mis leurs affaires dans des sacs poubelles et les ont conduits dans une voiture alors que nous étions dans une autre pièce. Ils ont confisqué nos portables et nous*

DR / GWENDOLINE LE GOFF/PANORAMIC



SACS POUBELLES

Jamal Avdalian, 7 ans, est malade. Épuisé, ballotté de commissariat en commissariat, il parvient à s'endormir sur des sacs poubelles où les policiers ont réuni les affaires de la famille, interpellée à son domicile à Verdun avant d'être amenée à Roissy, puis d'être mystérieusement relâchée alors qu'elle devait être conduite en centre de rétention.

ARNO KLARSFELD

Nommé par Nicolas Sarkozy président de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (Ofii), il soutient la politique du chiffre de Claude Guéant et estime que « ce n'est pas mal de renvoyer les étrangers en situation irrégulière, car la France ne les renvoie pas à Auschwitz ». En octobre dernier, en visite en Roumanie, et après une rencontre avec des Roms, M. Klarsfeld a déclaré : « J'ai vu des familles de huit enfants qui vivent dans une pièce. Ce n'est pas bien. On ne fait pas huit enfants quand on n'a qu'une pièce. »



ont emmenés, sans nous dire où. Dans la voiture, ma petite fille a vomi et ils ont nettoyé avec un T-shirt de notre fils, pris dans un sac. Je leur ai dit qu'on n'était pas des chiens. » A Roissy, au pied de l'avion, le père refuse d'embarquer. Les enfants, épuisés, se sont endormis sur les sacs poubelles. Les policiers, embarrassés, passent alors beaucoup de coups de téléphone. Au bout de quelques heures et bien des palabres, la famille est mise dehors avec ses sacs et un papier disant qu'ils doivent être placés en centre de rétention. Pourquoi n'y ont-ils jamais été conduits ? Mystère. Parvenus par leurs propres moyens gare de l'Est à Paris, ils y passent la nuit, aucun hôtel n'ayant voulu d'eux. Le lendemain matin, ils reprennent le train pour Verdun. A tout moment ils peuvent être à nouveau interpellés.

Au printemps dernier, un étrange procès s'est tenu à Paris. Celui de « l'enfermement des enfants étrangers » par la France (1). Un « tribunal d'opinion », à la manière du tribunal Russell organisé en 1966 par Bertrand Russell et Jean-Paul Sartre pour « juger » les crimes de guerre au Vietnam. Le Dr Marie-Rose Moro, psychiatre et psychanalyste, professeur à l'université Paris-Descartes, y a témoigné de ce qu'elle observe depuis plusieurs années dans ses consultations, quand elle reçoit des enfants passés par les centres de rétention. « *Les effets directs et indirects sont tragiques*, dit-elle. *Importants, graves, parfois irréversibles* », du fait de la perte de confiance dans les adultes qui n'ont pu les protéger. « *Cette croyance fondamentale est perdue à jamais.* » Les enfants, qui ont pu vivre de graves traumatismes, se trouvent en arrivant en France « *dans des situations, qui même si elles ne sont pas aussi violentes leur rappellent et réactivent les souffrances, les syndromes post-traumatiques, les dépressions, les deuils* ». Sans surprise, la France n'a pas échappé à la « *condamnation* ». Symbolique, évidemment.

Qui se soucie de quelques centaines d'enfants placés chaque année en centre de rétention ? A Clermont-Ferrand, Veton Bejzaku montre des traces étranges sur le visage de son fils et de ses deux filles. Il dit que ce sont des hommes armés qui leur ont écrasé des cigarettes sur la peau. Comme d'autres ont zébré ses avant-bras à l'arme blanche. Discretement, sa femme, à l'écart de son mari et de ses enfants, soulève ses vêtements. Et l'on découvre sur son corps décharné, sous un sein et de chaque côté de son sexe, de larges cicatrices qui lui ravinent le corps. Cela appartient à son passé. Quand, comment ? Elle fait seulement comprendre que c'était « *là-bas* », « *loin* ». Quand elle avait encore une maison, avant qu'on ne la brûle.

On regarde dormir les enfants. Ils crient dans leur sommeil. Ils n'appellent pas à l'aide. Simplement, ils se serrent très fort les uns contre les autres, comme si personne, désormais, ne pouvait les protéger.

AGATHE LOGEART

(1) On peut lire le compte-rendu de ce « procès » sur internet. Il a été publié par le « Journal du droit des jeunes ».